

(1)

(N° 74.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1886.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1886 (1).

Amendement à l'article 2.

De 381,800 francs porter le crédit à 392,000 francs.

J. DEVOLDER.

Amendement à l'article 33

De 13,000 francs réduire le crédit à 10,000 francs.

J. DEVOLDER.

Amendement au chapitre IX.

SECTION II. — ÉCOLES AGRICOLES DE RUYSSSELEDE ET DE BEERNEM.

ART. 44.	— De 100,000 francs	réduire le crédit à . .	93,000 francs.
— 46.	— De 3,000	— . .	2,500 —
— 47.	— De 2,500	— . .	2,000 —
— 49.	— De 2,250	— porter le crédit à . .	2,300 —
— 50.	— De 27,450	— . .	29,650 —
— 51.	— De 20,250	— réduire le crédit à . .	13,000 —
— 52.	— De 30,000	— . .	29,300 —
— 53.	— De 32,000	— . .	30,000 —

J. DEVOLDER.

(1) Budget n° 84, IV (session de 1884-1885).
Amendements du Gouvernement, n° 5, IV.